

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2026_A_083

OBJET : Délégation à Mme Valérie POUYET, 8^{ème} adjointe - Action sociale, logements d'urgence, politique en faveur des seniors

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-17 qui traite du remplacement du maire en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout empêchement,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 27 mars 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant sur les délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant détermination du montant des indemnités à verser au Maire, aux adjoints, et aux conseiller délégués,

ARRÊTONS :**Article 1er :**

Madame Valérie POUYET, Huitième Adjointe, est délégué aux affaires portant sur l'action sociale, les logements d'urgence et la politique en faveur des seniors.

Il lui est donné délégation de fonctions dans ces domaines et notamment pour :

- Les relations entre la ville, le CCAS et les autres institutions pour la mise en œuvre des politiques sociales,
- La présidence du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales d'Aurec sur Loire,
- La politique en faveur des personnes les plus en difficulté et de l'insertion sociale,
- Les subventions et secours demandés en matière sociale,
- Le suivi de la commission d'attribution des logements sociaux des divers organismes, la participation aux commissions d'expulsion de logements des services préfectoraux, le conseil des familles,
- L'attribution et la gestion des logements d'urgence et de secours,

- La politique en faveur des seniors,
- La coordination des actions de soutien et de services aux personnes,
- La correspondante de la résidence Les Tilleuls d'Aurec sur Loire.
- L'organisation de la Navette Senior ainsi que du Petit train Touristique

Il est donné délégation de signature à Mme Valérie POUYET, 8^{ème} adjointe, pour :

- Signer tous les documents relatifs au CCAS,
- Signer les avis sur les dossiers de demandes d'aide sociale,
- Signer les décisions d'aides dans le cadre du secours d'urgence,
- Signer les courriers relatifs à l'administration générale de la commune dans le domaine des fonctions qui lui sont déléguées,
- Signer toutes pièces relatives aux permissions et autorisations relative aux fonctions déléguées.

Article 2 :

Conformément à la délibération sur les indemnités mentionnée ci-dessus, les indemnités de fonction correspondantes entrent en vigueur à compter de la date effective de prise de fonction, soit à la date exécutoire du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme Valérie POUYET, 8^{ème} adjointe.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 02/04/2026



Le Maire,

Laurent ROUSSET

30/04/26